



ILLKIRCH

DIMANCHE 26 avril 2026
14ème VIDÉ GRENIERS



Organisé par le Handball Club d'ILLKIRCH (HAIG)

Vide Greniers

Sur le parking du complexe sportif du Lixenbuhl
24 rue du Lixenbuhl – 67400 ILLKIRCH

Restauration sur place

Talon-réponse à retourner avant le 20 avril 2026 à :

Marjorie JEDIDI – HAIG 1 avenue Achille Baumann – 67400 ILLKIRCH

Contact : videgrenierhaig@gmail.com

Je soussigné(e)

Domicilié(e) : rue

CP _____ VILLE

Email :

Téléphone :

*joins un chèque libellé à l'ordre du HAIG d'un montant de €

*déclare avoir pris connaissance du règlement applicable à la manifestation, qui est publié et téléchargeable sur le site du HAIG : <http://handballillkirch.fr>

Qui peut être retiré au Club, ou qui est envoyé par mail à toute personne qui en fait la demande.

Je déclare sur l'honneur :

-Ne pas être commerçant(e).

-Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du Commerce)

-Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature en 2026 (Article R321-9 du code Pénal)

Marché aux puces

*réserve un emplacement de mètres linéaires (minimum 3 mètres puis par 3 mètres supplémentaires). Dans la limite de 9 mètres par bulletin.

Pièce d'identité n° délivrée le/...../.... à

Joindre copie de la pièce d'identité obligatoire

Fait à le/...../2026 Signature

Règlement : 14^{ème} Vide Greniers du 26 avril 2026

- le marché aux puces est réservé aux particuliers et aux associations. Il est ouvert à toute personne majeure, à condition de renvoyer le coupon-réponse dûment rempli, accompagné du paiement par chèque et de la copie d'une pièce d'identité
- **le prix forfaitaire minimum pour 3 mètres linéaires est fixé à 12 € puis 8€ par 3 mètres supplémentaires (dans la limite de 9 mètres par bulletin), l'inscription ne sera pas prise en compte en cas de non-respect de ce règlement.**
- **LES VEHICULES NE SONT TOLERES SUR L'EMPLACEMENT QUE LE TEMPS DE DECHARGEMENT ET RANGEMENT EN FIN DE JOURNEE.**
- **OUVERTURE DE LA BARRIERE A 17h30. LES PERSONNES DESIRANT PARTIR AVANT CET HORAIRE DEVONT EMMENER LEURS MARCHANDISES PAR UN AUTRE MOYEN JUSQU'A LEUR VOITURE SUR LE PARKING.**
L'organisateur sera seul juge en cas de conditions météo vraiment défavorables pour l'ouvrir avant.
- **RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET LES GESTES BARRIERES.**
- l'organisateur n'est pas responsable des objets et marchandises exposés ni des litiges entre vendeurs et acheteurs
- les emplacements seront attribués par l'organisateur de la manifestation dans l'ordre chronologique d'arrivée et après contrôle.
- **la mise en place des exposants est autorisée de 5h00 à 7h00 ;**
- il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation ou de conditions climatiques défavorables ;
- tout emplacement non occupé à 8h00 sera librement redistribué par les organisateurs au prix forfaitaire de 50 € ;
- chaque exposant devra **rendre sa place propre** et nettoyée pour 18h00, les éventuels objets encombrants seront à ramener chez soi. Le dépôt sauvage est strictement interdit. Il n'y aura **ni benne, ni accès au local poubelle** du complexe. En cas de manquement l'organisateur se réserve le droit de ne plus accepter pour les prochaines manifestations et de facturer les frais de désencombrement.
- **les stands de boissons et restauration, autres que ceux mis en place exclusivement par les organisateurs, sont strictement interdits ;**
- l'exposition et la vente d'armes blanches ou à percussion sont rigoureusement interdites ;
- en cas de non-respect du présent règlement, déposé en Mairie d'ILLKIRCH, le HAIG sera seul juge pour prendre toutes dispositions nécessaires, concernant l'organisation du marché aux puces d'ILLKIRCH.